

... de révolution. Voilà le fait. Rien d'au-
tre ne doit être retenu par vous !

Et l'avocat général étend tous les argu-
ments de la défense qui tendraient à cor-
riger le récit de l'accusation. « Vous n'avez
rien dit de la déposition de M. Calmette, et
cette déposition est établie par les faits qui se
sont passés chez l'armurier. Gastinne-Rouge
la lettre qu'elle écrivit chez elle pour
se remettre à son mari, son attitude dans la
salle d'attente du « Figaro », le soudaineté
de son crime, l'absence de toute explication
de sa part, etc. »

Reste à connaître, s'il est possible, la
cause de son acte ? Certainement la cam-
pagne du « Figaro ». Mais est-ce de la colère
de la crainte ? Les deux sentiments l'ont
agitée. Crainte de lettres intimes qu'on au-
rait pu découvrir ?

Le Procureur Général, après avoir lu
quelques passages des lettres, rappelle que
après les dépositions comme celles de M.
Lafont, M. Desclaux et d'autres, M. Cailloux
a écrit au Procureur Général, le 16 mars 1914,
pour lui dire qu'il craignait la publication
de lettres intimes.

Puis il relate les diverses étapes de la
campagne du « Figaro », affaire Prieu, du
« Figaro », affaire Prieu, du « Figaro »,
affaire Prieu, etc. toutes antérieures à
l'acte et à mesurer par les lettres de recu-
sation.

Ayant lu quelques extraits d'articles de
journalisme pris dans le « Figaro », le Pro-
cureur Général conclut en déclarant qu'il
n'avait aucune raison de craindre la publi-
cation du rapport Fabre, puisque tout le
monde a vu la publication de lettres intimes
dans le journal public. Il faut donc se
demander si les lettres intimes qu'il révé-
lait, comme le projette la démarche
de M. Calmette, en outre, sentent autour
d'elle une atmosphère d'hostilité qui peut
être une telle publication. Mais M. Cailloux
commentait, dont Calmette accompa-
gnait la lettre « Ton Jo » pouvait justifier
ses craintes des époux Cailloux de voir pu-
blier leurs lettres intimes. Car, M. Cal-
mette était trop jeune homme pour jamais
avoir une telle publication. Mais M. Cailloux
n'était pas tenu de le croire.

« Vous avez, Messieurs les Jurés, tous les
éléments pour juger le crime, déclaré en
faisant le Procureur Général. Vous le ju-
rez sans figure excessive, mais avec
une juste fermeté. Le crime que vous ju-
gez, n'est pas un crime ordinaire, c'est un
crime qui a été commis par un homme qui
a été par un appétit qui, si forte
qu'il fut, ne saurait excuser un tel acte
de violence. La vengeance privée ne saurait
être une excuse. Vous avez, Messieurs les
Jurés, vous devez en garder
respect, à l'air appliquer la loi et distri-
buer la justice, égale pour tous, avec indif-
férence et sans aucune partialité.

« Pas de verdict impitoyable, car les cir-
constances atténuantes existent. Mais je
vous adjure, l'instamment de ne pas excu-
ser cet acte et d'être pour moi au nom des
intérêts de la société, je vous demande
de Mme Cailloux un verdict de culpabilité »

Un combat meurtrier
au Maroc
50 tués. - 80 blessés
Paris, 23 juillet. — La colonne Gouraud a
livré un violent combat contre les rebelles.
On annonce que deux arabes ont été tués,
dont un commandant et 30 blessés.

Plaidoirie de M^e Labori
L'audience est reprise à 5 h. moins 10.
La salle est archi-comble. M^e Labori a lu
un rapport au jury le cas de Mme Paul-
lier, qui, il y a quelques années, tira plu-
sieurs coups de revolver sur le journaliste
« L'Éclair », à la suite d'un article paru dans
le « Figaro », et qu'elle jugeait diffamant.
M^e Labori a également évoqué le cas de
Mme Clovis Hugues qui tua M. Morin à
l'issue de sa conférence.

Enfin l'avocat fit l'éloge de son client par un
médecin spécialiste des maladies mentales
et ce se trouva le processus mental de
Mme Cailloux le jour du drame. Les ten-
sions de ce rapport conduisent à un dédouble-
ment de la personnalité et à un véritable
automatisme psychologique.

« Une double folie pass sur ce drame »,
s'écrie M^e Labori : l'automatisme du revol-
ver, expliqué hier par le colonel Aubry et
le fait regrettable que M. Calmette se soit
bessé dès le premier coup de revolver.

Il rappelle les conclusions des docteurs
Pozzi, Doyen et Proust, d'après lesquels
M. Calmette aurait été saisi d'un accès
opéré plus tôt.

Si M. Calmette revenait ici, dit-il, on n'est
pas seulement par générosité pure qu'il ré-
clamait l'acquiescement ; c'est aussi par-
ce que, faisant un retour sur lui-même, il
regretterait peut-être certaines
« de sa campagne politique.

M^e Labori cite alors des articles d'adver-
saires politiques de la « Sentinelle » de
Grande, de Saint-Chamond, se trouvant
sur un de ces mamelons, lorsque celui-ci,
sous le poids et sans doute miné par les
dernières piques, s'est effaissé lentement.
L'aboutissement tomba brusquement sur les
rangs des jeunes filles des orphelins qui
se trouvaient à quelques mètres au-dessous

Verdict d'acquiescement
Une ovation unanime est faite à l'avocat.
L'accusée s'évanouit. Il est 8 h. moins 5.
Le Président des assises donne lecture
des questions posées au jury :

« L'épouse Cailloux est-elle coupable d'avoir
volontairement tué la personne de M. Gaston
Calmette ?
2. A-t-elle agi avec préméditation ?
Puis après les recommandations d'usage
aux jurés, ceux-ci se retirèrent dans la
salle des délibérations. Il est 8 heures.
Le jury rentre dans la salle d'audience à
8 h. 45.

Le verdict qu'il rapporte est négatif.
En conséquence, la cour prononce l'acquie-
scent de Mme Cailloux.
Le prononcé de l'arrêt est salué par des
applaudissements.

M^e Labori donne l'accolade à Mme Cailloux,
qui se lève et remercie les jurés.
Des manifestations se produisent aux
alentours du palais, où la foule est très dense.
Mme Cailloux a été remise ce soir en li-
berté.

Un combat meurtrier
au Maroc
50 tués. - 80 blessés
Paris, 23 juillet. — La colonne Gouraud a
livré un violent combat contre les rebelles.
On annonce que deux arabes ont été tués,
dont un commandant et 30 blessés.

Enfin l'avocat fit l'éloge de son client par un
médecin spécialiste des maladies mentales
et ce se trouva le processus mental de
Mme Cailloux le jour du drame. Les ten-
sions de ce rapport conduisent à un dédouble-
ment de la personnalité et à un véritable
automatisme psychologique.

« Une double folie pass sur ce drame »,
s'écrie M^e Labori : l'automatisme du revol-
ver, expliqué hier par le colonel Aubry et
le fait regrettable que M. Calmette se soit
bessé dès le premier coup de revolver.

Il rappelle les conclusions des docteurs
Pozzi, Doyen et Proust, d'après lesquels
M. Calmette aurait été saisi d'un accès
opéré plus tôt.

Si M. Calmette revenait ici, dit-il, on n'est
pas seulement par générosité pure qu'il ré-
clamait l'acquiescement ; c'est aussi par-
ce que, faisant un retour sur lui-même, il
regretterait peut-être certaines
« de sa campagne politique.

M^e Labori cite alors des articles d'adver-
saires politiques de la « Sentinelle » de
Grande, de Saint-Chamond, se trouvant
sur un de ces mamelons, lorsque celui-ci,
sous le poids et sans doute miné par les
dernières piques, s'est effaissé lentement.
L'aboutissement tomba brusquement sur les
rangs des jeunes filles des orphelins qui
se trouvaient à quelques mètres au-dessous

Verdict d'acquiescement
Une ovation unanime est faite à l'avocat.
L'accusée s'évanouit. Il est 8 h. moins 5.
Le Président des assises donne lecture
des questions posées au jury :

« L'épouse Cailloux est-elle coupable d'avoir
volontairement tué la personne de M. Gaston
Calmette ?
2. A-t-elle agi avec préméditation ?
Puis après les recommandations d'usage
aux jurés, ceux-ci se retirèrent dans la
salle des délibérations. Il est 8 heures.
Le jury rentre dans la salle d'audience à
8 h. 45.

Le verdict qu'il rapporte est négatif.
En conséquence, la cour prononce l'acquie-
scent de Mme Cailloux.
Le prononcé de l'arrêt est salué par des
applaudissements.

M^e Labori donne l'accolade à Mme Cailloux,
qui se lève et remercie les jurés.
Des manifestations se produisent aux
alentours du palais, où la foule est très dense.
Mme Cailloux a été remise ce soir en li-
berté.

Un combat meurtrier
au Maroc
50 tués. - 80 blessés
Paris, 23 juillet. — La colonne Gouraud a
livré un violent combat contre les rebelles.
On annonce que deux arabes ont été tués,
dont un commandant et 30 blessés.

Un arabe est blessé à coups de
revolver dans des circonstances
tristes.

Un Kabyle qui déclarait avoir été blessé à
coups de revolver se présentait lundi soir chez
le maire de Loison qui lui fit donner des soins
par un docteur. Celui-ci, après premier
examen, fit diriger le blessé vers l'hôpital de
Lens où l'on constata qu'il avait reçu dans le
côté trois balles de revolver. Ces blessures,
bien qu'assez sérieuses, ne mettent pas en
danger les jours de l'Arabe.

Interrogé, ce dernier déclara se nommer
Irene Ramdane ben Loubi, 33 ans, demeurant
à Lens, cité de la rue n° 12, où il tra-
vaille depuis deux mois. Il raconta qu'il avait
quitté son domicile, ayant sur lui une somme
de 600 francs représentant ses économies et
celles de quelques camarades qui lui avaient
confié leur argent.

A Lens, il fit la rencontre, dans un estaminet,
d'un individu avec lequel il joua aux
cartes une partie de la soirée. La nuit venue,
l'Arabe qui lui déclara Rabier Salimane
des rues de Loison, l'Arabe ar-
riva. A la sortie de Lens, au moment où
ils s'engageaient dans le chemin de Noyelles,
son compagnon sortit brusquement un revolver
de sa poche et fit feu sur lui à plusieurs
reprises.

Le blessé tomba et lorsqu'il fut à terre, son
agresseur s'empara des 600 francs que
celui-ci portait et prit la fuite. Blessé, l'Arabe
se releva et gagna Loison où il se réfugia.
Le gendarme, informé, a ouvert une
enquête et recherche le mystérieux inconnu
qui aurait blessé et volé l'Arabe.

A Bruay
UN BROUILLON FAIT DEUX VICTIMES
UN MINIEUR EST TUÉ, UN AUTRE EST
GRÈVEMENT BLESSÉ
Mardi matin vers onze heures s'est produit
dans la boudette n° 20 de la fosse n° 5 bis
des mines de Bruay, un accident terrible où
un homme a été tué et un autre grièvement
blessé.

M. Charles Dubois, ingénieur de la fosse,
et son collègue de la fosse n° 2 bis, M. Blazy,
se trouvaient à l'entrée d'une boudette que
des ouvriers étaient en train de fermer à l'air
complet. Tout d'un coup, du terrain ébranlé
par les trépidations des machines, se détacha
un énorme bloc de pierre qui s'abattit sur les
deux infortunés. Le bruit de l'éboulement se
fit entendre dans les fosses et les ouvriers
se précipitèrent pas tout de suite de l'acci-
dent : l'un d'eux en fut averti par une pluie
de pierre qu'il reçut sur la tête et ne la blessa
d'ailleurs que légèrement.

Assailli par les débris, les deux victimes furent
remontées au jour. M. Didier, ingénieur en
chef, arriva presque en même temps accom-
pagné de M. le docteur Douvrou. L'ingénieur
Blazy avait une jambe fracturée, mais le
médecin jugea l'état de M. Dubois plus grave ;
celui-ci avait une cuisse et des côtes frac-
turées et des lésions internes étaient proba-
bles.

Les deux victimes devaient se relever car le
malheureux ingénieur disparut à l'hôpital Ste-
Barthe à onze heures.
M. Dubois, qui est marié et père de deux
petits enfants, était âgé de 39 ans.
Rappelons qu'un mineur, un autre in-
génieur, M. Bidel, trouva également la mort
dans un accident identique.

A Marles
Une fillette écrasée entre un camion et une auto
Mardi vers 5 heures de l'après-midi, la
jeune fille Vasseur, 7 ans, sortie de l'é-
cole avec ses compagnes, lorsqu'elle traversait
la route elle fut prise entre une auto-
mobile et une lourde voiture en stationne-
ment.
Lorsque l'on vint à son secours, on constata
qu'elle était morte. Elle avait la poitrine écrasée.
Elle Vasseur succombait peu après l'acci-
dent.

A Beaurains
Est-ce un crime ?
LE BAMBARRISSE ENQUÊTE SUR LA
MORT D'UN CULTIVATEUR DONT
RETROUVA IL Y A UN AN LE CADAVRE
LIGOTÉ AU FOND D'UN ABREU-
VOIR.

Le bruit avait couru à Beaurains, près
d'Arnas, que François Boulet, 42 ans, retrouvé
noyé il y a un an, dans l'abreuvoir, avait été
jeté à l'eau et retiré ligoté de l'abreuvoir, le
parquet chargea le gendarmier de faire une
enquête.

Voici des détails sur cette mystérieuse af-
faire.
L'an dernier, à peu près à pareille époque,
disparaissait François Boulet que l'on ne vit
plus après la nuit du 3 au 4 juillet 1913. Cette
disparition fut connue du public le 7 juillet.
Huit jours après sa disparition, le 11 vers
sept heures, MM. Louis Villette, actuellement
soldat au 2^e régiment, et Augustin Webert,
soldat au 2^e d'artillerie, découvrirent son ca-
davre dans l'abreuvoir.

Webert avait son père de cette découverte
pendant que Villette et Edmond Leloup, 38
ans, défilant et cordier, dont la maison se
situe en face de l'abreuvoir, retrouvèrent le corps
qu'ils reconstruisirent pour celui de François
Boulet.

M. Henri Pagniez, maire, se rendit sur les
lieux et constata que le corps de Boulet était
ligoté à la tête et les jambes étaient ficelées
avec un cordeau en cuir. Les genoux remontaient
sur la poitrine jusqu'à la nuque et les
bras et les jambes se trouvaient attachés au
poids de dix kilos en fonte.

Dans la nuit du 3 au 4 juillet, les époux
Lévesque-Cavallier, cultivateurs en face de l'abreu-
voir, entendirent, peu après dix heures du
soir, un bruit semblable à celui d'un corps
qui tomberait dans l'eau. Ils se mirent à une
fenêtre et aperçurent, non loin de l'abreuvoir,
une lumière qu'une personne tenait à la
main. Au même moment ils virent en ombre
sur un arbre un cheval qui descendait la
pente. Le véhicule ne s'arrêta pas et se dirigea
vers le haut du village.

Les époux Lévesque virent la personne
qui tenait la lanterne suivre le tonnerre.
Cette promenade nocturne ayant paru sus-
picieuse, les deux cultivateurs se rendirent au
lieu de l'abreuvoir les jours qui suivirent, mais
ils ne virent absolument rien de suspect.
La population est unanime à dire que Bou-
let a été jeté à l'eau.

Le parquet d'Arnas, composé de MM. De-
snoy, juge d'instruction, Grégoire, procureur
général, et de M. Wambecq, commissaire-greffier,
s'est transporté à Beaurains ainsi que le gendar-
merie d'Arnas.

En présence de maire et de l'époux, il
fut procédé à l'examen du cadavre qui fut
trouvé dans un état de décomposition
très avancé. De l'autopsie il résulte une
mort causée par une hémorragie cérébrale
considérable, mais qui ne saurait pas être
attribuée à une noyade. Le parquet a
envoyé l'instruction contre X.

Après l'autopsie le cadavre fut remis en
terre dans un sépulchre à Beaurains.
Le parquet rentra à Arnas pendant que la
population se réunissait en comité à Beaurains
pour cette affaire et prendre une grande
émotion.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement a examiné
ce matin la situation internationale. Il
a décidé de faire et unanime adhésion au
manifeste publié au nom du parti par la
commission administrative permanente.